



Titre de sejour salarie avec une aps

Par **maria15**, le **16/06/2010 à 20:47**

Bonjour,rnrnsvp j'ai une autorisation provisoire de séjour (aps) accompagnant d'enfant malade (ma fille qui est née en france) aps de (1) une année 2 fois 6 mois assortie d'une autorisation de travail.rnrnapres un mois j'ai decrocher un contrat de travail CDI. ma qustions est ce que je peut demander un titre de sejour salarie comment faire merci pour vos réponses.
Cordialement.

Par **chris_ldv**, le **17/06/2010 à 11:40**

Bonjour,rnrnAllez à la préfecture de votre domicile munie:rnrno des justificatifs de votre identité (passeport en cours de validitérn/ extrait de naissance, si nécessaire traduit en Français) rno de votre titre de séjour actuel en cours de validitérno de votre contrat de travail (après période d'essai) & de vos fiches de paierno de vos justificatifs de logement (quittance de loyer, facture d'énergie etc...) rnrnet remplissez la demande de titre de séjour correspondant.rnrnCordialement,

Par **maria15**, le **17/06/2010 à 12:23**

bonjour rnmerci pour le renseignement mais normalement j'ai le doit pour sur titre de séjour.rnplus de détail merci car je suis perdus.je suis sur paris(rue morillon).